



**Le pilier valeurs de la République
et citoyenneté**

3.3. LE PILIER VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET CITOYENNETE

Dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville de Nevers pour la période 2015-2020, trois piliers ont été créés.

Au mois de février 2015, à la suite des événements nationaux du début d'année, il est apparu nécessaire de constituer un quatrième pilier portant sur les valeurs de la République et la citoyenneté.

La France, dans son ensemble, fait face à un profond malaise social et démocratique : sentiment de relégation des Français, sentiment d'inégalité devant la loi « deux poids, deux mesures », défiance des Français vis-à-vis des institutions, crise des valeurs : incivilités récurrentes dans l'espace public, trafics, délinquance, violence, antisémitisme, intolérance, etc., incompréhension du principe fondamental de la laïcité : certains le vivent comme une attaque à leur liberté religieuse alors que la laïcité protège justement cette liberté.

Pour mieux appréhender ce malaise social et démocratique dans le cadre du contrat de ville, il apparaît essentiel de rappeler les définitions fondamentales de la République, la Laïcité et la citoyenneté.

Il sera rappelé que **la République**, telle que définie à **l'article premier de la Constitution de 1958** est **indivisible, laïque, démocratique et sociale**. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée. La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales.

Suivant **la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789**, les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.

La devise de la République Française est **Liberté, Égalité, Fraternité** (article 2). Cela renvoie aux droits et libertés, à l'égalité des droits et au renforcement du mieux vivre ensemble.

La Laïcité est définie comme un « *principe d'organisation de l'État dont le pouvoir est exercé par des autorités laïques indépendamment des autorités religieuses...* », la laïcité, **c'est la liberté de conscience** liée à l'égalité de traitement du croyant et du non-croyant.

La citoyenneté définit le rôle et le statut du citoyen dans la cité et comporte deux axes fondamentaux : **DROITS ET DEVOIRS** (accès aux droits et exercice des devoirs).

3.3.1. DIAGNOSTIC

▲ ETAT DES LIEUX

Le diagnostic a été élaboré sur la base de deux principaux éléments à savoir le constat national du comité interministériel « Égalité et citoyenneté : la République en actes » du 6 mars 2015 et un constat territorial grâce à un questionnaire réalisé et diffusé via les centres sociaux des quartiers prioritaires.

Le constat national est que la France fait face à un profond malaise social et démocratique.

Concernant l'enquête dans les quartiers prioritaires de la ville, elle a été établie à l'appui d'un questionnaire composé de 3 questions fermées, une semi-ouverte et une ouverte.

L'objectif de cette enquête est de déterminer le ressenti des habitants des quartiers prioritaires par rapport à la devise de la République ainsi que sur certaines valeurs telle que la laïcité, la citoyenneté ou encore la solidarité.

112 répondants dont 76% femmes et 36% hommes âgé(e)s de 14 à 25 ans pour 52% d'entre eux et de 26 à 83 ans pour 48% d'entre eux.

↳ **Question 1 : Avez-vous le sentiment de croire et de penser en toute liberté ? Si non, pourquoi ?**

4/5ème des répondant(e)s s'estiment libres de croire et de penser.

↳ **Question 2 : En règle générale, vous sentez-vous libre de vous exprimer ?**

14% des répondant(e)s n'estiment pas pouvoir s'exprimer librement, ce manque de liberté est ressenti plus souvent au travail.

↳ **Question 3 : Pensez-vous être, ou avoir été, victime d'une ou plusieurs formes de discrimination (par l'adresse, par le nom, par le physique, etc.) ?**

Les formes de discrimination les plus souvent mentionnées sont de l'ordre de « ethnique, religieux ou sexiste », notamment s'agissant de l'accès à l'emploi.

↳ **Question 4 : Que vous soyez homme ou femme, cela a-t' il été une cause de discrimination à un moment de votre vie ?**

A noter que dans l'ensemble des quartiers, 83% des répondant(e)s estiment ne pas subir cette forme de discrimination.

Au Courlis et à la Baratte, ce taux se situe seulement à 66% des répondant (e)s.

↳ **Question 5 : Que faire pour développer le sentiment « d'appartenir » toutes et tous à la France et pour améliorer le « vivre-ensemble » ?**

La lutte contre toutes les formes de discrimination. L'égalité d'accès aux droits (éducation-emploi-formation-activités socioculturelles). Création de moments de partage et de communication. Sensibilisation et information sur la citoyenneté (accès aux droits et devoirs). Demande de plus de compréhension de la part des politiques.

▲ ATOUTS ET FAIBLESSES

↳ Les atouts

La République est **bien représentée dans les quartiers prioritaires via les institutions** (écoles, conseils d'écoles, conseils citoyens, équipements sportifs, etc.).

On y trouve également des centres sociaux et des offres d'activités socioculturelles et sportives, des adultes relais et des mairies de proximité qui jouent **un rôle important de communication et d'accompagnement des populations**.

Dans certains quartiers, **une action importante de valorisation de la jeunesse**, et notamment de la jeunesse méritante, est mise en place.

Exemples : prix pour le civisme de la jeunesse, prix de l'éducation citoyenne, créés par l'ANMONM.

Ces actions doivent être développées.

↳ Les faiblesses

Il est remarqué un grand déficit de communication et de lien entre les institutions présentes dans les quartiers et les services offerts aux habitants.

Il faudrait renforcer le rôle des mairies de proximité et valoriser le rôle de la République par le biais de ces services.

Il existe une diversité culturelle importante dans les quartiers (difficultés d'ordre linguistique, etc.).

Enfin, il est constaté un découragement de la population des quartiers prioritaires face aux institutions avec ce sentiment que « rien ne va changer ».

3.3.2. ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

A l'appui du diagnostic territorial, plusieurs enjeux et orientations stratégiques sont ressortis :

↳ **Faire vivre l'égalité et renforcer la mixité :**

Lutter contre les discriminations (à l'accès à l'emploi, ethnique, religieuse et sexiste)

Promouvoir l'égalité des chances

Favoriser la mixité (à l'école, dans les entreprises, etc.)

Favoriser l'égalité par la promotion du sport

↳ **Renforcer la citoyenneté :**

Développer l'accès aux droits des citoyens et l'exercice des devoirs

S'appuyer sur la laïcité pour renforcer le socle commun de la République : promouvoir la langue française, la culture, le sport,...

↳ **Améliorer le vivre ensemble et le lien social :**

Développer la transparence et la communication entre les institutions et les citoyens

Susciter l'intérêt des citoyens pour les valeurs républicaines de respect et de solidarité

↳ **Prendre en considération la jeunesse :**

Susciter l'expression, l'engagement et la participation des jeunes à la vie publiquement

Développer le service civique dans les territoires prioritaires

Favoriser l'inclusion sociale des jeunes

3.3.3. OBJECTIFS OPERATIONNELS

Au regard du diagnostic, des enjeux et des orientations stratégiques 4 grands objectifs peuvent être retenus à savoir :

Objectif n°1 : Promouvoir l'égalité sociale au travers d'actions culturelles et sportives

Objectif n°2 : Donner un sens aux valeurs citoyennes par le biais de l'éducation

Objectif n°3 : Créer des outils et instances ayant pour but de renforcer le lien social

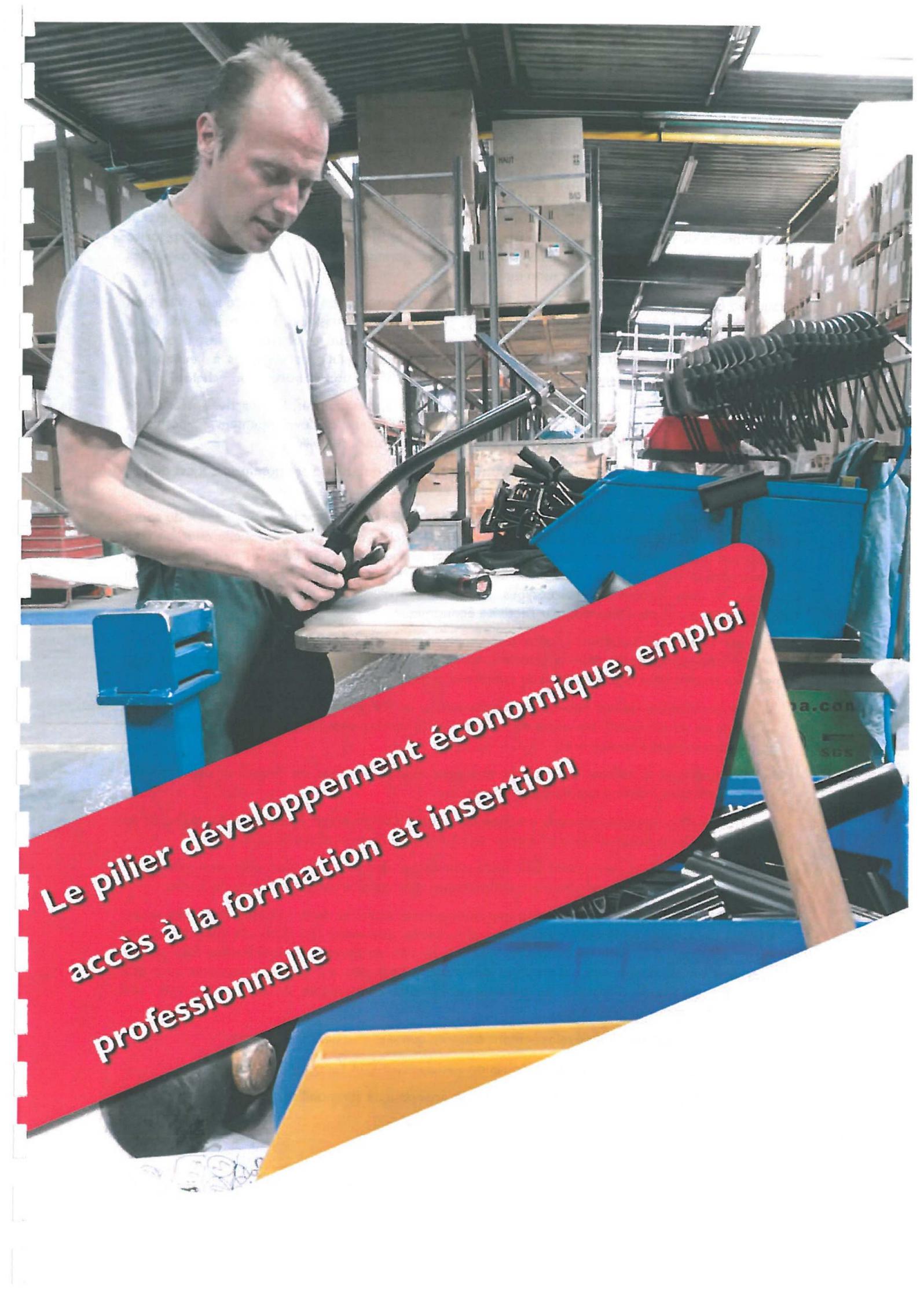
Objectif n°4 : Valoriser et encourager l'engagement et l'expression des jeunes

Objectif n°1 Promouvoir l'égalité sociale au travers d'actions culturelles et sportives	Valeurs de la République et citoyenneté
Données clefs et contexte <p>Dans un contexte national et local où coexistent les sentiments d'exclusion sociale et d'inégalité devant la loi, il apparaît nécessaire de faire vivre l'égalité sous toutes ses formes et de renforcer notamment la mixité par une sensibilisation des populations dans les quartiers politique de la ville.</p>	
<p>Buts à atteindre : Obtenir une nette diminution des discriminations vécues et réelles à l'accès à l'emploi, ethnique, sexiste ou religieuse.</p> <p>Impacts attendus : Créer un sentiment d'égalité sociale et d'égalité devant la loi, sensibilisation de la jeunesse sur les questions de mixité et d'égalité.</p> <p>Moyens à mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi confrontés à des réponses négatives pour parer le sentiment de discrimination ; - Sensibiliser les jeunes et les adultes à la question de la mixité par le biais d'actions culturelles et sportives. <p>Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) :</p> <p>Financements Politique de la ville, Droits des femmes et mobilisation des financements de droit commun.</p> <p>Plans et schémas mobilisables : COPEC ; Charte départementale prévention et lutte des violences faites aux femmes.</p> <p>Critères d'évaluation :</p>	
<p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> Territoires concernés</p> <p>Quartiers prioritaires : : les 4 quartiers prioritaires de la ville de Nevers : Banlay, Grande Pâturage-Les Montôts, Courlis-Baratte, Bords de Loire</p> <p>Territoires de veille active : Oui</p> <p>Autres territoires : Département de la Nièvre</p>	
<p style="text-align: center;">Exemples d'Actions proposées</p> <p>Existantes à reconduire : Favoriser la mixité en combattant les stéréotypes de genre avec des animations et événements tels que le « tournoi de la citoyenneté ».</p> <p>Existantes à faire évoluer : Accompagner les espaces d'expression et de débat public ouverts à tous dans les quartiers prioritaires et dans la ville.</p> <p>Nouvelles à initier : Accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi confrontés à une réponse négative de la part de l'employeur ; proposer des rencontres sportives mixtes gratuites ouvertes à tous ; développer la pratique de la course d'orientation en milieu naturel ou en milieu urbain adaptable à tous, y compris aux personnes handicapées, pour favoriser l'égalité par le sport ; doter les acteurs éducatifs de ressources pédagogiques spécialisées dans la thématique de l'égalité des droits et de la lutte contre les discriminations.</p>	
<p>Publics ciblés : les populations des quartiers prioritaires de Nevers, adultes et jeunes.</p>	
<p>Pilote et partenaires mobilisés : BJJ 58, Association Alarue, Café Charbon, Centres sociaux, F.O.L. 58, DMD 58, NORD 58, ASEM, USEP, les services de l'État, ville de Nevers, Conseil Départemental, le CDOS 58.</p>	
<p>Calendrier prévisionnel : 2015-2020.</p>	
<p>Liens avec : La « lutte contre les discriminations » est un axe transversal qui concerne tous les piliers.</p>	

<p>Objectif n°2 Donner un sens aux valeurs citoyennes par le biais de l'éducation</p>	<p>Valeurs de la République et citoyenneté</p>
<p>Données clefs et contexte Le citoyen français se définit par ses droits, mais aussi par ses devoirs. La notion de citoyenneté doit donc être comprise et renforcée pour permettre à tous les Français d'accéder à leurs droits et de connaître leurs devoirs. Afin de renforcer le sentiment d'appartenance à la France et de promouvoir les valeurs citoyennes qui fondent la République, il apparaît primordial de rendre accessibles et compréhensibles les notions de laïcité, de droits et de devoirs, et de renforcer les valeurs communes à tous les citoyens : la langue française, la culture, le sport, etc...</p>	
<p>Buts à atteindre : Une meilleure connaissance des principes fondateurs de la République : laïcité, droits et devoirs et une réappropriation par les populations des valeurs citoyennes.</p> <p>Impacts attendus : Compréhension et acceptation des principes citoyens, sentiment d'appartenance à un collectif.</p> <p>Moyens à mettre en œuvre : - Donner plus de sens aux valeurs citoyennes ; - Sensibiliser les jeunes, par le biais de l'éducation, aux principes républicains et notamment à la laïcité qui est souvent incomprise ; - Favoriser l'apprentissage de la langue française et lutte contre l'illettrisme.</p> <p>Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) : Financements Politique de la ville et mobilisation des financements de droit commun.</p> <p>Plans et schémas mobilisables :</p> <p>Critères d'évaluation :</p>	
<p><input type="checkbox"/> Territoires concernés</p> <p>Quartiers prioritaires : : les 4 quartiers de la ville de Nevers : Banlay, Grande Pâturage-Les Montôts, Courlis-Baratte, Bords de Loire</p> <p>Territoires de veille active : Oui</p> <p>Autres territoires : Département de la Nièvre</p>	
<p>Exemples d'Actions proposées</p> <p>Existantes à reconduire : Développer les stages de citoyenneté.</p> <p>Existantes à faire évoluer : Faire évoluer les cérémonies de la citoyenneté en leur donnant davantage de rayonnement et de contenu ; formation spécifique des acteurs éducatifs sur la notion de laïcité, son histoire, ses déclinaisons et son actualité.</p> <p>Nouvelles à initier :</p>	
<p>Publics ciblés : population des quartiers prioritaires et population de la ville de Nevers.</p>	
<p>Pilote et partenaires mobilisés : F.O.L., SPIP, DMD58, AFPLI, les services de l'État, ville de Nevers.</p>	
<p>Calendrier prévisionnel : 2015-2020.</p>	
<p>Liens avec : Pilier « Cohésion sociale ».</p>	

Objectif n°3 Créer des outils et instances ayant pour but de renforcer le lien social	Valeurs de la République et citoyenneté
Données clefs et contexte	
<p>Améliorer le vivre-ensemble au niveau national nécessite en premier lieu de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre au niveau local, au cœur des quartiers politiques de la ville où les habitants ressentent au quotidien des difficultés à vivre en harmonie.</p>	
<p>Buts à atteindre : Obtenir une plus grande lisibilité et une meilleure communication entre les institutions présentes dans les quartiers prioritaires et leurs habitants.</p>	
<p>Amener les personnes à réfléchir sur les fondements du vivre ensemble, sur les valeurs de fraternité et de respect.</p>	
<p>Impacts attendus : Avoir davantage de lien et de partage entre les habitants des quartiers prioritaires, mais aussi entre ces derniers, l'ensemble de la population de Nevers et ses institutions.</p>	
<p>Moyens à mettre en œuvre : - Créer des outils visant à favoriser au quotidien un meilleur vivre ensemble et une meilleure connaissance de l'action publique ; - Développer, par le biais d'activités culturelles, l'intérêt des populations pour l'échange, le lien et la solidarité.</p>	
<p>Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) :</p>	
<p>Financements Politique de la ville et mobilisation des financements de droit commun.</p>	
<p>Plans et schémas mobilisables : les instances participatives de la ville de Nevers : Conseils de quartiers, Conseil municipal d'enfants et Conseil municipal junior, la gestion urbaine de proximité.</p>	
<p>Critères d'évaluation :</p>	
<p><input type="checkbox"/> Territoires concernés</p>	
<p>Quartiers prioritaires : les 4 quartiers prioritaires de la ville de Nevers : Banlay, Grande Pâturage-Les Montôts, Courlis-Baratte, Bords de Loire</p>	
<p>Territoires de veille active : Oui</p>	
<p>Autres territoires : Département de la Nièvre</p>	
<p>Exemples d'Actions proposées</p>	
<p>Existantes à reconduire : Développer l'intérêt des populations pour l'échange et le lien, par le biais d'activités culturelles, d'ateliers participatifs, d'événements tels que des festivals, notamment sur les droits humains et sur la notion de « fraternité ».</p>	
<p>Existantes à faire évoluer : « Rallye de la mémoire » : sensibilisation d'élèves de primaire et de collège à la notion d'engagement et à la mémoire de la seconde guerre mondiale.</p>	
<p>Nouvelles à initier : Animer au sein du conseil citoyen, et dans un premier temps dans celui du Banlay, un atelier d'écriture d'une « Charte du mieux vivre ensemble » ; favoriser la meilleure connaissance des rites républicains.</p>	
<p>Publics ciblés : Population des quartiers prioritaires de Nevers et habitants des autres quartiers de Nevers.</p>	
<p>Pilote et partenaires mobilisés : F.O.L., ASEM, ONAC, Café Charbon, BJJ 58, Association Alarue, Centres sociaux, les services de l'État, ville de Nevers.</p>	
<p>Calendrier prévisionnel : 2015-2020.</p>	
<p>Liens avec : Pilier « Cohésion sociale », Pilier « Renouvellement urbain et cadre de vie ».</p>	

Objectif n°4 Valoriser et encourager l'engagement et l'expression des jeunes	Valeurs de la République et citoyenneté
Données clés et contexte : La jeunesse représente une part essentielle des quartiers prioritaires de Nevers. Il est primordial de la valoriser, de la soutenir et de susciter chez elle l'engagement dans la vie publique, afin de créer pour demain des citoyens actifs et intégrés dans la vie quotidienne.	
Buts à atteindre : Une plus grande participation des jeunes dans la vie publique, dans la sphère associative et communale. Avoir moins de jeunes en voie d'exclusion et plus de jeunes actifs (formations, stages, service civique, etc..). Susciter l'expression culturelle des jeunes pour favoriser leur inclusion. Impacts attendus : Une jeunesse engagée, participative, qui s'exprime davantage dans la sphère publique. Un recul du sentiment d'abandon de la jeunesse par les institutions et un recul du nombre de jeunes « décrocheurs ». Moyens à mettre en œuvre : - Favoriser l'engagement des jeunes dans la vie associative, dans les instances publiques, dans le bénévolat ; - Proposer aux jeunes des missions diverses au service de la population (exemple : service civique) ; - Favoriser grâce à des activités culturelles l'information et l'expression des jeunes. Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) : Financements Politique de la ville et mobilisation des financements de droit commun. Plans et schémas mobilisables : Critères d'évaluation : évolution du pourcentage des jeunes volontaires en service civique issus des quartiers prioritaires, évolution du nombre de jeunes issus des quartiers prioritaires s'engageant dans les instances participatives.	
<input type="checkbox"/> Territoires concernés Quartiers prioritaires : les 4 quartiers prioritaires de la ville de Nevers : Banlay, Grande Pâturée-Les Montôts, Courlis-Baratte, Bords de Loire Territoires de veille active : Oui Autres territoires : Département de la Nièvre	
<p style="text-align: center;">Exemples d'Actions proposées</p> Existantes à reconduire : Action « SYNERGIE » pour rendre possible l'expression culturelle des jeunes ; Chantiers jeunes. Existantes à faire évoluer : Développer les juniors associations ; susciter l'engagement des jeunes « décrocheurs » dans des missions de service civique soit classiques, soit en alternance en suivant des cours dans un établissement ; inciter les jeunes de 13 à 16 ans à devenir sapeurs-pompiers volontaires. Nouvelles à initier : développer, au sein du conseil municipal jeunes, des thématiques de réflexion sur nos lois, nos droits et nos obligations ; développer l'information des jeunes sur l'utilisation des réseaux sociaux.	
Publics ciblés : les jeunes (jusqu'à 30 ans) des quartiers prioritaires de Nevers à titre principal, mais aussi les jeunes issus des autres quartiers de Nevers.	
Pilote et partenaires mobilisés : SDIS, UDSP, ANMONM 58, Police Nationale, DMD 58, F.O.L., Café Charbon, BJJ 58, Association Alarue, les Centres sociaux, les services de l'État, ville de Nevers, Conseil départemental.	
Calendrier prévisionnel : 2015-2020.	
Liens avec : La « jeunesse » est un axe transversal qui concerne tous les piliers.	



**Le pilier développement économique, emploi
accès à la formation et insertion
professionnelle**

3.4. LE PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI, ACCÈS À LA FORMATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Le développement économique des quartiers prioritaires de la ville de Nevers ainsi que l'insertion professionnelle de leurs habitants dans le tissu économique local et régional constituent une priorité pour élever le niveau de vie de leurs populations et gommer à moyen terme les disparités territoriales à l'échelle de l'agglomération neversoise.

L'insertion économique de ces populations est en effet une composante essentielle de leur insertion dans la société (vie sociale, accessibilité bancaire, couverture assurantielle...) de même que de la création de richesse dans ces quartiers, marqués par un fort niveau de pauvreté. Il est à ce titre capital que ces quartiers bénéficient pleinement des politiques publiques engagées à l'échelle de l'agglomération et des retombées du Pacte pour l'emploi et l'innovation élaboré à son échelon.

Sans faire abstraction de leur grande diversité et de leurs richesses propres, les quartiers prioritaires situés sur l'Agglomération de Nevers offrent des terrains propices à ce développement économique, pour autant que trois enjeux soient relevés à l'horizon de ce contrat de ville.

Si les dispositifs d'appui au développement économique de ces quartiers sont nombreux, il est donc à ce stade essentiel d'opérer un changement de cadre et d'échelle.

Il s'agit en premier lieu de privilégier un développement endogène, plaçant les entreprises – de toute nature (y compris les acteurs du secteur de l'économie sociale et solidaire), et quelle que soit leur implantation (dans ou hors des quartiers de la géographie prioritaire) – au cœur de cette dynamique. Ces entreprises sont facteurs d'emplois. Elles ont un rôle considérable à jouer tant en ce qui concerne la lutte contre les stéréotypes et les discriminations, qu'en matière de formation (alternance, stage...) ou d'insertion par l'activité économique.

Il s'agit par ailleurs de structurer l'offre d'accompagnement en direction des publics cibles. Cette offre doit être appréhendée dans sa globalité, au stade de la formation, de l'accompagnement dans l'emploi ou encore dans une démarche de création d'activité.

- La qualification de ces publics est fondamentale, qu'il s'agisse de l'acquisition des savoirs de base ou de concevoir des outils de formation adaptés aux compétences dont a besoin le tissu entrepreneurial localement ;
- La qualité et la lisibilité des actions engagées dans le domaine de l'insertion dans l'emploi doivent faire l'objet d'approfondissements ;
- L'offre d'accompagnement à la création ou reprise d'activité doit être renforcée, du stade de l'idée et de la sensibilisation à l'entrepreneuriat, à celui du suivi post-crédation.

Les leviers qui précèdent permettent à ce stade d'envisager des pistes d'action opérationnelles pour renforcer et pérenniser le développement économique dans les quartiers prioritaires de la ville.

✓ **La Caisse des Dépôts**, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de Nevers Agglomération. Elle pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant le volet économique du contrat de ville, elle s'organisera autour de trois axes :

- L'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- Le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- Les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

Dans le cadre des conventions régionales d'engagement pour la région Bourgogne, trois entreprises (CARREFOUR, ENGIE et le GROUPE LA POSTE) ont signé des chartes entreprises et quartiers.

Ces trois entreprises sont déjà impliquées dans plusieurs dispositifs et avec différents partenaires pour favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle.

Elles s'engagent à maintenir et développer des actions dans ce domaine, et plus particulièrement en direction des personnes qui résident en quartier prioritaire de la ville.

A ce titre, les trois entreprises s'engagent :

- à développer leurs relations avec les écoles de la 2^{ème} chance,
- à faire partager aux jeunes leurs expériences du monde de l'entreprise (parrainage d'une promotion de jeunes, organisation de visites d'entreprises, préparation à l'entretien avec les entreprises, intégration des jeunes dans le cadre des périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP), intégration sous forme de contrats courts en fonction des besoins (CDD, intérim, CIE,...))
- à développer davantage l'alternance avec une attention particulière aux personnes résidant en quartier prioritaire de la ville.
- A assurer l'information, la promotion et l'incitation à tous les dispositifs de l'Etat avec pour objectif de développer les contrats aidés.
- A sensibiliser et former les managers, recruteurs, ressources humaines, tuteurs de l'entreprise à la lutte contre les discriminations envers les publics issus des quartiers.
- A favoriser les liens avec les membres du service public de l'emploi dans les différents bassins et à participer, selon les besoins du recrutement, aux forums emploi, job dating organisés plus particulièrement au sein des quartiers prioritaires.
- A développer le partenariat avec les structures de l'insertion par l'activité économique (chantiers d'insertion, associations intermédiaires, ETTI, entreprises d'insertion, régies de quartiers...)

3.4.1. DIAGNOSTIC

Le diagnostic de l'emploi dans les quartiers prioritaires montre de fortes similitudes, ainsi que, sur certains aspects, des disparités d'un quartier à l'autre. Il conviendra donc d'apporter des réponses diversifiées en fonction des différentes problématiques posées par territoire.

Tout d'abord, on constate un taux de demandeurs d'emploi par rapport à la population active plus élevé dans les quartiers que dans l'ensemble de la commune. Toutefois, l'ampleur est plus ou moins conséquente en fonction des secteurs. De ce point de vue, la Grande Pâture se distingue particulièrement avec un écart de plus de 12 points par rapport à l'ensemble de la ville. Les Bords de Loire sont également impactés avec un écart de plus de 9 points, et dans une moindre mesure, le Banlay avec un écart de moins 2 points.

La Grande Pâture se distingue, de plus, par un taux d'activité extrêmement faible (37,8% au regard de celui de la commune de 66,8%). Bien que les autres quartiers soient en dessous du pourcentage de la ville, la tendance est cependant moins marquée (61% pour les Bords de Loire et 59,8% pour le Banlay).

Le fort taux de demandeurs d'emploi, conjugué au faible taux d'activité, a des conséquences sur les revenus des familles. Ils sont faibles et dépendent fortement soit des allocations chômage soit des prestations sociales

En effet, la part des ménages imposés pointe des écarts parfois 2 fois moins importants que dans l'ensemble de la ville. C'est le cas dans la Grande Pâture où seulement 24,4% des ménages sont imposés contre 53,5 % pour l'ensemble de Nevers. Les écarts sont également significatifs dans les autres quartiers où 30,4 % des ménages sont imposés aux Bords de Loire et 42,4% au Banlay. De plus, la part des bénéficiaires du RSA dans la demande d'emploi des quartiers est beaucoup plus élevée que dans l'ensemble de la commune (40,8% à la Grande Pâture, 45,1% aux Bords de Loire, 38,8% au Banlay contre 31,8% pour Nevers), ainsi que la part des ménages concernés par une

allocation chômage (24,6% à la Grande pâture, 20,8% aux Bords de Loire et 16,3% au Banlay contre 14% au sein de l'agglomération urbaine).

Il faut également noter un taux d'instabilité et de précarité professionnelle élevé sur l'ensemble des quartiers, entre 32,5% et 36,4%, cela est la conséquence, entre autre, d'une activité partielle importante en particulier chez les femmes.

Le taux de chômage élevé est lié à plusieurs facteurs :

Le faible niveau de formation et de qualification professionnelle de la population. En effet, plus de 45% des demandeurs d'emploi de l'ensemble des quartiers sont enregistrés sur des emplois de manœuvre, OS et employés peu qualifiés. L'écart est de plus de 10 points avec l'ensemble de la communauté d'agglomération. Entre 17,2% et 23,8% des demandeurs ont un niveau VI contre 11,2 pour la communauté d'agglomération. Toutefois, la part des demandeurs d'emploi de plus de 2 ans ne montre pas une situation plus marquée que sur l'ensemble de la commune. Cette tendance s'explique, peut-être, par une forme de découragement et donc de désinscription des demandeurs qui ne trouvent pas solution au bout d'un certain laps de temps du fait de la raréfaction des postes d'ouvriers non qualifiés sur le marché du travail. Pour ces publics, l'accès à la formation qualifiante peut s'avérer compliqué du fait de partir d'un faible niveau. Cela nécessite souvent de passer par une phase de remise à niveau des savoirs de base ce qui allonge le temps de formation.

Les quartiers prioritaires sont caractérisés par une part importante de population étrangère dans la demande d'emploi avec une prégnance plus forte à la Grande Pâtur. Elle représente en effet 34,7% de la demande d'emploi pour 18,5% dans les autres quartiers et 11,4% pour l'ensemble de la commune. Cette tendance se traduit également dans la part des personnes salariées de la zone puisqu'ils représentent 27,9% de l'ensemble. Ce constat peut éventuellement sous-entendre des problèmes en matière de maîtrise de la langue française.

Concernant les jeunes demandeurs d'emploi, la situation semble plutôt plus favorable dans les quartiers que dans l'ensemble de la commune. En effet la part des moins de 25 ans de la Grande Pâtur ne représente que 12,9% (19 personnes) de l'ensemble des demandeurs du quartier, 15,2% (59 personnes) aux Bords de Loire et 17,5% (57 personnes) au Banlay contre 18,5% pour tout Nevers. Il conviendrait de rapprocher ces chiffres de ceux de la Mission Locale pour vérifier cette tendance. Cette situation peut apparaître comme surprenante dans la mesure où la population des 15 à 24 ans compte 375 personnes, les Bords de Loire 437 et le Banlay 599.

De même, la part des jeunes de moins de 26 ans salariés sur le secteur de la Grande Pâtur représente 29,7% de la totalité des salariés de la zone, à comparer aux 22,5% pour la commune.

Cependant le poids des jeunes de 15 à 29 ans « non insérés » est beaucoup plus marqué dans les QPV que dans l'ensemble de l'unité urbaine où ils représentent 24% contre 41% à 45% dans les quartiers prioritaires.

Pour ce qui concerne l'éducation et la formation initiale, les retards en 6^{ème} et en 3^{ème} sont beaucoup plus marqués dans les quartiers que dans l'ensemble de Nevers avec des taux atteignant 38% en 6^{ème} et 61% en 3^{ème}. La durée des études est plus courte. Le pourcentage de jeunes en formation initiale BAC PRO est supérieur à celui de la commune avec 13,7% à la Grande Pâtur, 17,5% aux Bords de Loire et 14,4% au Banlay contre 10,6% pour l'ensemble de la ville, et le pourcentage des demandeurs d'emploi de niveau BAC est plus faible que sur la totalité de Nevers. Il en est de même pour les BAC + 2 et plus.

Concernant les demandeurs d'emploi seniors, leur part est sensiblement égale à celle de la commune au environ de 18%.

Il en est de même pour la part des femmes dans la demande d'emploi, de 50% environ, à l'exception de la Grande Pâtur où sa représentation s'élève seulement à 37,4%. Le quartier de la Grande pâture se caractérise aussi par un faible nombre de femmes salariées 37,3% pour 47,4 % dans l'ensemble de Nevers alors que la population féminine est de 54,2% sur la zone. Les autres quartiers sont assez proches du pourcentage de la commune (45,9% pour les Bords de Loire et 46,4 % pour le Banlay).

Il faut noter que 33.5% de la population de la Grande Pâture est constituée par les jeunes de 0 à 14 ans ce qui peut expliquer la faible représentation du public féminin dans la demande d'emploi du fait d'une problématique de garde d'enfants.

Concernant les entreprises implantées sur les quartiers, leur poids par secteur d'activité au regard de l'ensemble de la commune est le suivant :

Industries	6,8%
Construction	19,2%
Commerce, transport, hébergement, restauration	8,4%
Services divers	8,7%
Enseignement, santé, action sociale	7,4%
Total	9,0%

C'est le quartier du Banlay qui compte le plus grand nombre d'entreprises (46,3% de l'ensemble des quartiers) devant la Grande Pâture (37,4%) et les Bords de Loire (16,3%).

Le faible pourcentage d'entreprises sur les quartiers nécessite forcément de la part des populations de sortir de leur environnement pour aller vers l'emploi ; ce qui compte tenu des faibles moyens d'une part importante des habitants peut constituer une réelle difficulté. Par ailleurs, l'éloignement de l'emploi peut engendrer des difficultés d'accès à l'information.

▲ ATOUTS ET FAIBLESSES :

A partir de ces éléments de diagnostic il est possible de dégager un certain nombre de faiblesses des quartiers prioritaires. L'on constate entre autre une forte dépendance vis-à-vis des minimas sociaux et des revenus de remplacement, une part importante de jeunes non insérés et qualification, un niveau de formation et de qualification moindre, à la Grande Pâture un taux de chômage de 38 % pour les femmes et de 43 % pour les hommes contre 15 % pour les hommes comme pour les femmes au niveau de l'agglomération, un taux d'activité très faible à la Grande Pâture, des habitants des quartiers davantage concernés par la précarité et le sous-emploi et la présence d'une population d'origine étrangère qui requiert une accompagnement spécifique dans la maîtrise de la langue pour l'accès à l'emploi.

Du point de vue de l'activité économique, les chiffres montrent une moindre présence des entreprises sur les secteurs avec des potentialités limitées du fait de l'absence de surface disponible, des dessertes en transport en commun pas toujours adaptées notamment en cas d'horaires atypiques alors que la faible présence d'entreprises sur les quartiers nécessite des déplacements de la population pour aller vers l'emploi : or une partie de la population ne dispose pas des revenus nécessaires à l'achat et à l'entretien d'un véhicule.

Mais Les QPV comptent aussi des atouts comme la présence d'une population jeune, bien que ce phénomène soit plus ou moins marqué selon les quartiers. Les échanges entre les acteurs au contact des jeunes lors de la préparation du contrat de ville ont mis en évidence que les jeunes peu qualifiés mais très motivés ne rencontrent aucune difficulté particulière d'accès à l'emploi. Le taux d'activité de la population masculine est assez proche de celui de l'agglomération (sauf à la Grande Pâture). Il existe une présence de structures accompagnatrices dans tous les quartiers (Mission Locale, PLIE, Assistantes sociales, centres sociaux, salles informatique. Un PNRU est programmé sur le quartier du Banlay avec des potentialités de travaux importants. L'accès au centre-ville est facile du fait de distances restreintes et de transport en commun dans la journée.

3.4.2. ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

▲ Les enjeux du contrat de ville :

Au regard du diagnostic il ressort des enjeux majeurs à savoir :

- Accompagner le développement économique et des entreprises.
- Améliorer le repérage et l'accompagnement des publics en difficulté vers l'emploi.
- Garantir à chaque habitant la maîtrise des compétences clefs ; élevé les niveaux de formation et de qualification de la population active.
- Renforcer l'accès aux dispositifs de droit commun de la politique publique d'emploi.
- Pilotage et coordination des travaux dans le cadre du PNRU2.
- Lever les obstacles à la mobilité.

▲ Les orientations stratégiques :

Des enjeux, il peut être décliné les orientations stratégiques suivantes :

↘ **Accompagner le développement économique et des entreprises :**

- Rapprocher l'école et les entreprises
- Accompagner le recrutement, profiter des visites d'entreprises pour sensibiliser les employeurs sur l'alternance.
- Favoriser et accompagner la création d'activité dans les quartiers :
- Poursuivre la réflexion sur la création d'un garage solidaire.
- Développer les clauses d'insertion dans les marchés publics

↘ **Améliorer le repérage et l'accompagnement des publics en difficulté vers l'emploi.**

- Repérage et accompagnement des jeunes et des adultes en recherche d'emploi et n'étant pas en suivi régulier avec les structures existantes ; lutter contre la rupture du lien avec Pôle emploi (prévenir les désinscriptions).
- Dans le cadre des nouvelles relations partenariales entre le Conseil Départemental et Pôle emploi, repérage et accompagnement des publics peu qualifiés et éloignés de l'emploi en lien avec les assistantes sociales (accompagnement global à l'emploi et à l'insertion mis en place dans le cadre du PTI du Conseil Départemental).
- Mobiliser le Service public régional de l'orientation (SPRO) au service des résidents des quartiers.
- Adapter le service public de l'emploi aux besoins des quartiers : assurer la présence accrue des acteurs de l'emploi sur les QPV ; renforcer l'accès à l'offre de service de Pôle emploi ; mobiliser la Mission Locale sur l'organisation de « job dating » spécifiques aux publics des quartiers.

↘ **Garantir à chaque habitant la maîtrise des compétences clefs ; élevé les niveaux de formation et de qualification de la population active :**

- Renforcer l'intervention des acteurs locaux intervenant dans l'accès aux savoirs et compétences de base (lien avec les SIAE, repérage des publics des quartiers, orientation de

ces publics vers un organisme de formation habilité), en intégrant le repérage spatial, l'utilisation réseau de transport, la lutte contre la fracture numérique.

- Renforcer l'accès des habitants des quartiers aux programmes de formation destinés aux demandeurs d'emploi en lien avec Pôle emploi et la stratégie régionale de cohésion urbaine et sociale du Conseil Régional.
- Mobiliser l'orientation vers l'E2C et l'EPIDE.
- Mobiliser La Mission Locale sur la promotion de la formation en alternance.

↳ **Renforcer l'accès aux dispositifs de droit commun de la politique publique d'emploi :**

- Assurer un suivi et un pilotage étroits des objectifs de nombre de bénéficiaires, désormais fixés pour chaque quartier et chaque type de contrats aidés (CAE, CIE, EAV).
- Mobiliser l'offre de service de Pôle emploi pour l'accompagnement vers l'emploi en entreprise des publics.
- Mobiliser les SIAE : dans le cadre des dialogues de gestion, sur la progression du taux d'entrées des publics résidents dans les quartiers prioritaires ; par la réactivation du Comité Technique d'animation IAE pour permettre de mieux prendre en compte l'entrée des publics des quartiers prioritaires dans les SIAE.
- Renforcer l'accompagnement par le PLIE.
- Mobiliser la Mission Locale, dans le cadre des dialogues de gestion, sur l'amélioration du taux d'entrées des jeunes des quartiers dans le dispositif CIVIS.
- Renforcer l'accès au parrainage pour les jeunes.

↳ **Pilotage et coordination des travaux dans le cadre du PNRU2 :**

En fonction des travaux, organiser un comité de pilotage et un comité plus technique pour la mise en place et le suivi des travaux pour les clauses d'insertion, l'organisation éventuelle de formations spécifiques pour les bénéficiaires des clauses.

↳ **Lever les obstacles à la mobilité :**

- Aide aux permis pour les adultes.
- Accompagnement du public sur l'utilisation du réseau des transports en commun.
- Covoiturage.

3.4.3. OBJECTIFS OPERATIONNELS

Au regard du diagnostic, des enjeux et des orientations stratégiques, 4 grands objectifs peuvent être retenus à savoir :

Objectif n°1 : Favoriser le développement d'activités économiques dans les quartiers.

Objectif n°2 : Optimiser les dispositifs emploi et formation existants et accroître leur accès.

Objectif n°3 : Renforcer l'intervention des acteurs locaux sur les quartiers afin d'améliorer le repérage et l'accompagnement des publics.

Objectif n°4 : Travailler à une meilleure mobilité des publics

Objectif I : Favoriser le développement d'activités économiques	Développement économique, emploi, accès à la formation et insertion professionnelle
Données clefs et contexte : Il est dressé le constat d'une faible présence d'entreprises dans les QPV avec des potentialités de développement d'activités économiques limitées du fait d'une faiblesse en matière de fonciers disponibles.	
Buts à atteindre : Améliorer le niveau de revenu des habitants des quartiers prioritaires. Créer de l'activité économique dans les QPV. Répondre aux besoins des habitants : saisir l'opportunité offerte par les programmes de renouvellement urbain	
Impacts attendus : Générer de la création de richesses et de revenus ; exploiter les talents et la créativité ; générer de la création d'emploi et de dispositifs d'insertion permettant à des demandeurs d'emploi de construire un parcours professionnel.	
Moyens à mettre en œuvre : Réflexion à reprendre sur la création d'un garage solidaire. Renforcement et adaptation de l'accompagnement des habitants des quartiers à la création d'entreprises (action BGE). Valorisation et médiatisation des réussites. Mettre en place un réseau de parrainage (créateurs sur les quartiers prioritaires parrains de futurs créateurs) en partenariat avec la BGE. Soutenir une ETTI qui s'implante dans un quartier prioritaire. Mobiliser le dispositif NACRE. Développement des clauses d'insertion dans les marchés publics des bailleurs et des institutions publiques, en particulier dans les services. Promotion du public féminin dans les marchés publics du BTP pour permettre l'embauche de jeunes femmes.	
Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) : NACRE, CPE,....	
Plans et schémas mobilisables :	
Critères d'évaluation : Nombre de création d'entreprises ; pérennisation, évolution de la valeur ajoutée créée dans les quartiers, nombre d'actions d'information et de communication dans les quartiers, nombre d'heures « clausées », part des clauses bénéficiant aux résidents des quartiers sur l'ensemble des clauses du département.	
<div style="text-align: center;">Territoires concernés</div> Quartiers prioritaires : 4 quartiers prioritaires politique de la ville de Nevers. Territoires de veille active : Autres territoires :	
<div style="text-align: center;">Exemples d'actions proposées</div> Existantes à reconduire : Mobiliser le dispositif NACRE. Développer les clauses d'insertion dans les marchés publics. Existantes à faire évoluer : Mettre en place une permanence de proximité des opérateurs pour créer des synergies et accroître le recours aux réseaux d'accompagnement ; engager une Gestion Prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales basée sur les programmes de rénovation urbaine. Nouvelles à initier : Reprendre la réflexion sur la création d'un garage solidaire. Mise en place d'un réseau de parrainage créateurs, ajuster les règlements d'intervention ou envisager un fonds spécifique adapté aux résidents des quartiers prioritaires politique de la ville.	
Publics ciblés :	
Pilote et partenaires mobilisés : BGE, ADIE, Initiatives Nièvre, CONSULAIRES, MDEF, PLIE, DIRECCTE, Agglomération, agences de développement, jeune chambre économique, Conseil départemental, Conseil régional, bailleurs sociaux.....	
Calendrier prévisionnel : sur toute la durée du contrat de ville.	
Liens avec :	

Objectif 2 : Optimiser les dispositifs emploi et formation existants et accroître leur accès	Développement économique, emploi, accès à la formation et insertion professionnelle
Données clefs et contexte :	
il est constaté un niveau de formation et de qualification professionnelle dans les QPV plus faible que dans l'ensemble de l'agglomération. Près de 1/5e des demandeurs d'emploi ont un niveau VI contre 1/10e pour l'ensemble de la communauté urbaine. Le taux d'activité est également plus faible dans les QPV avec une tendance plus marquée concernant les femmes.	
Buts à atteindre : Lever les freins d'accès à l'emploi, notamment par le renforcement de la formation et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi.	
Impacts attendus : Permettre l'élévation des niveaux de formation et de qualification de chacun, avec une priorité en direction des personnes très éloignées de l'emploi afin de renforcer l'accès au monde du travail et permettre l'évolution des parcours professionnels tout au long de la vie.	
Moyens à mettre en œuvre : Utilisation des Ateliers d'initiation à l'informatique et à l'internet par les publics QPV, Mise en place des séances d'information collective « mon parcours professionnel ». Renforcement de l'accès aux compétences et savoirs de base. Promotion de l'alternance. Égal accès aux programmes de formation destinés aux demandeurs d'emploi. « Job dating » spécifiques aux publics des quartiers. Pilotage étroit par l'Etat des objectifs de bénéficiaires des contrats aidés (emplois d'avenir, contrats d'accompagnement vers l'emploi, contrats initiative-emploi) ; les objectifs, fixés désormais annuellement pour tous les types de contrats, donnent aux habitants des quartiers plus de chances d'y accéder que les autres habitants éligibles. Mobilisation de tous les dispositifs (parrainage, CIVIS, E2C, EPIDE, IAE). Actionner le dispositif GPEC territoriale.	
Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) : contrats aidés, crédits formation du Conseil Régional et de Pôle emploi...	
Plans et schémas mobilisables : Pacte territorial d'insertion (PTI), Stratégie régionale de cohésion urbaine et sociale (SRCUS), Stratégie régionale de l'emploi (SRE)	
Critères d'évaluation : Chaque action doit disposer d'un système de géolocalisation des bénéficiaires permettant de mesurer l'impact de celle-ci sur les publics des quartiers.	
Indicateurs : nombre d'actions bénéficiant aux résidents ; part des bénéficiaires des quartiers dans l'action (dès lors que l'action n'est pas spécifiquement ciblée sur les habitants des QPV et peut bénéficier à l'ensemble des habitants du département).	
<input type="checkbox"/> Territoires concernés	
Quartiers prioritaires : 4 quartiers prioritaires politique de la ville de Nevers. Territoires de veille active : Autres territoires :	
Actions proposées	
Existantes à reconduire :	
Existantes à faire évoluer : Utilisation de tous les dispositifs existants en matière d'accès à l'emploi ou la formation et pilotage étroit de ces dispositifs.	
Nouvelles à initier : mise en place d'un système d'information permettant de vérifier que les habitants des quartiers ont bien accès aux dispositifs de formation et d'emploi	
Publics ciblés : Les bénéficiaires des minima sociaux, les demandeurs d'emploi de longue durée	
Pilote et partenaires mobilisés : Pôle emploi, Mission Locale, CAP EMPLOI, MDEF, E2C, EPIDE, SIAE, CONSULAIRE, Conseil régional, Conseil départemental, Agglomération, Direccte, SPED, SPE P	
Calendrier prévisionnel : toute la durée du contrat de ville.	

Objectif 3 : Renforcer l'intervention des acteurs locaux de l'accompagnement	Développement économique, emploi, accès à la formation et insertion professionnelle
<p>Données clefs et contexte : Le faible niveau de formation ou de qualification et le positionnement sur des emplois peu porteurs d'une part importante de la population des quartiers prioritaires peuvent entraîner des formes de découragement et éloigner ces publics des dispositifs existants. Il est constaté un manque de communication entre les divers acteurs intervenants dans le champ de l'accompagnement des publics, de la formation et de l'emploi.</p>	
<p>Buts à atteindre : Rapprocher des dispositifs existants les personnes qui en sont éloignées ou qui se sont éloignées. Améliorer la communication et le partage d'informations entre les divers intervenants de l'accompagnement des publics, de la formation et de l'emploi.</p>	
<p>Impacts attendus : Diversifier et améliorer les formes de repérage et d'accompagnement des publics afin de mieux répondre à leurs besoins ; améliorer les services rendus grâce à une meilleure coordination des acteurs et le partage des expertises détenues par les professionnels de l'orientation, de l'accompagnement et de l'emploi.</p>	
<p>Moyens à mettre en œuvre : Identification de l'offre de services sur les quartiers et les partenaires et repérage des manques. Amélioration de la communication, de la connaissance mutuelle et du partage d'informations entre les acteurs exemple : « barcamps ». Mise en place des actions spécifiques d'accompagnement complémentaires au droit commun. Renforcement de l'accès à l'offre de service des prescripteurs (Pôle emploi, Mission locale, Cap emploi.). Renforcement de l'accompagnement des publics QPV par le PLIE. Mobilisation du service public régional de l'orientation piloté par le CRB.</p>	
<p>Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) :</p>	
<p>Plans et schémas mobilisables : PTI, SRE, SRCUS, CPER</p>	
<p>Critères d'évaluation : Nombre d'actions bénéficiant aux résidents ; part des bénéficiaires des quartiers dans l'action (dès lors que l'action n'est pas spécifiquement ciblée sur les habitants des QPV et peut bénéficier à l'ensemble des habitants du département)</p>	
<p><input type="checkbox"/> Territoires concernés Quartiers prioritaires : Les 4 quartiers prioritaires politique de la ville de Nevers Territoires de veille active : Autres territoires :</p>	
<p style="text-align: center;">Exemples d'Actions proposées</p> <p>Existantes à reconduire :</p> <p>Existantes à faire évoluer : Renforcement de l'accès à l'offre de service des prescripteurs, renforcement de l'accompagnement du PLIE. Améliorer la communication entre les acteurs de l'accompagnement de l'emploi et de la formation.</p> <p>Nouvelles à initier : Ingénierie de repérage et d'accompagnement des publics non suivis par les structures existantes.</p>	
<p>Publics ciblés : Les publics non suivis par les structures existantes.</p>	
<p>Pilote et partenaires mobilisés : Pôle emploi, Mission Locale, CAP EMPLOI, MDEF, E2C, EPIDE, SIAE, CONSULAIRE, Conseil régional, Conseil départemental, Agglomération, Direccte, SPED, SPE P</p>	
<p>Calendrier prévisionnel : sur toute la durée du contrat de ville.</p>	
<p>Liens avec :</p>	

Objectif 4 : Travailler à une meilleure mobilité des publics.	Développement économique, emploi, accès à la formation et insertion professionnelle
<p>Données clefs et contexte : La faible présence d'entreprises dans les QPV nécessite des déplacements pour se rendre vers l'emploi, or une partie importante de la population dispose de faibles revenus pouvant générer des difficultés pour acheter et entretenir un véhicule. Par ailleurs, les dessertes en transport en commun ne sont pas toujours adaptées en particulier en cas d'horaires atypiques.</p>	
<p>Buts à atteindre : Développer la mobilité des publics par des moyens diversifiés et adaptés aux contraintes et aux horaires de travail décalés.</p>	
<p>Impacts attendus : réduire la fracture mobilité, favoriser les déplacements (dans et hors quartiers)</p>	
<p>Moyens à mettre en œuvre : Mettre à plat l'existant en matière de dispositifs de mobilité et voir les manques. Aider les jeunes à l'obtention du permis de conduire.</p>	
<p>Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) :</p>	
<p>Plans et schémas mobilisables :</p>	
<p>Critères d'évaluation : Nombre d'actions mises en place dans le domaine de la mobilité bénéficiant aux habitants des QPV</p>	
<p><input type="checkbox"/> Territoires concernés</p> <p>Quartiers prioritaires : 4 quartiers prioritaires politique de la ville de Nevers</p> <p>Territoires de veille active :</p> <p>Autres territoires :</p>	
<p style="text-align: center;">Exemples d'Actions proposées</p> <p>Existantes à reconduire :</p> <p>Existantes à faire évoluer :</p> <p>Nouvelles à initier : Ingénierie en matière de mobilité.</p>	
<p>Publics ciblés : Les personnes en grande difficulté, les jeunes</p>	
<p>Pilote et partenaires mobilisés : Missions locales, Pôle emploi, CDER</p>	
<p>Calendrier prévisionnel : sur toute la durée du contrat de ville.</p>	
<p>Liens avec :</p>	



**Le pilier cadre de vie et
renouveaulement urbain**

3.5. LE PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Le volet « cadre de vie et renouvellement urbain » constitue l'un des trois piliers des contrats de ville mis en avant par le ministère de la ville. Le contrat de ville de Nevers s'inscrit dans cette logique en déterminant au sein de l'axe stratégique V.4 les traductions opérationnelles de ce volet de la nouvelle politique de la ville.

En effet, l'amélioration du cadre de vie fait partie des conditions à réunir pour permettre l'épanouissement des habitants dans des quartiers auxquels ils sont attachés.

3.5.1. DIAGNOSTIC

▲ ETAT DES LIEUX

Nevers est une ville excentrée à l'ouest du département de la Nièvre. Son bassin de vie et son aire urbaine s'étendent sur deux régions : Bourgogne et Centre.

Durant l'année 2011, la population du département a baissé de 1 555 habitants dont 883 pour la seule ville de Nevers. Depuis le recensement de 1981, l'INSEE constate que la commune est en perte de population à un rythme moyen de -0,7% par an, qui s'est accéléré avec la crise : -1,5% durant l'année 2010 et -2,4% durant l'année 2011.

Sur la période 2003-2013, le nombre de ménages (résidences principales) a baissé de 5,6 % sur Nevers alors qu'il a augmenté respectivement de 6,1% et 7,5% sur la 1ère et la 2ème couronne. La baisse des résidences sur Nevers est portée par le parc collectif (-9%) et plus particulièrement par le parc HLM (-15%).

A Nevers, les ménages sélectionnent préférentiellement les logements individuels, tant sur le parc privé que dans le parc HLM (+5%). La vacance est plus récente dans ce parc, constitué à 93% de logements collectifs (57% pour le parc privé). Les T1 et les T4 et plus y semblent particulièrement délaissés.

Le marché du logement de la Nièvre est un marché détendu où les ménages abandonnent l'habitat collectif, plus récemment dans les zones urbaines et le parc social.

Pour autant, Nevers offre un environnement privilégié avec la présence de la Loire (proximité à la nature) et le patrimoine historique et culturel de la ville. D'une enquête effectuée en 2013 auprès des habitants des anciens quartiers ZUS et du centre-ville, il ressort que l'appréciation portée sur ces quartiers est plutôt positive.

Cependant, le manque de lien social, de qualité des espaces publics, d'espaces de jeux et de loisirs, de commerces et de médecins a été souligné par certains habitants.

Aussi, les orientations stratégiques du contrat de ville pour le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » ont pour objectif notamment :

- la résorption de la vacance et le renouvellement du parc d'habitat collectif
- l'organisation d'une offre d'habitat socialement accessible, économiquement finançable et respectueuse de l'environnement
- l'amélioration du cadre de vie.

Ces orientations s'inscrivent dans un contexte plus large du projet porté par la ville et l'agglomération sur la restructuration du cadre urbain de Nevers en mettant en synergie l'opération de rénovation urbaine lourde sur le quartier du Banlay, reconnu quartier d'intérêt régional par l'ANRU, une opération de réhabilitation commerciale et de restructuration du quartier Baratte-Courlis, et une opération programmée de l'habitat-rénovation urbaine (OPAH-RU) du centre-ville et d'un quartier de Fourchambault (en veille active).

Données clefs

Un territoire en perte de population : - 0,6% sur la Nièvre et - 2,5% sur Nevers en 2011

Un taux de vacance des logements important : de 12 à 30%

Une mixité sociale difficile à mettre en œuvre

La présence de nombreux équipements publics : 1^{er} pôle scolaire du département sur le Banlay, services de proximité (mairie annexe, centres sociaux, piscine, stade, centre expo, poste...)

Des quartiers plutôt bien desservis par les transports en commun

Des espaces urbains dont la qualité est à améliorer

▲ ATOUTS ET FAIBLESSES

↳ Les atouts par quartier :

Quartier du Banlay :

Présence d'un pôle scolaire important (le 1^{er} du département), de nombreux équipements publics / services de proximité, de l'église classée Sainte Bernadette

Proximité avec le centre-ville

Projet de pôle d'échanges multimodal (bus, train, car) de l'agglomération

Quartier « Baratte / Courlis » :

Présence de nombreux équipements publics (centre-exposition, stade ...), de services scolaires et médicaux, d'un marché

Proximité de la Loire et du « Poumon Vert »

Quartier « Grande Pâturage / Montôts » :

Présence d'équipements publics (dont centre social « Stéphane Hessel »), d'un marché, de l'église Saint Joseph

Proximité des zones commerciales (Grands Champs), bonne desserte par les transports en commun

Rénovation de la Grande Pâturage dans le cadre de l'ANRU

Quartier des Bords de Loire :

Présence de nombreux équipements (piscine, groupe scolaire, centre commercial ...)

Proximité avec le centre-ville et la Loire

↳ Les faiblesses :

Les quartiers présentent par contre un certain nombre de faiblesses communes :

Paupérisation des habitants

Insécurité / incivilités

Vacance des logements (surtout dans le collectif)

Faible qualité des aménagements urbains

Des faiblesses spécifiques ont été recensées comme l'absence de commerce de proximité au quartier « Baratte / Courlis ».

L'objectif principal du contrat de ville sera donc de corriger les handicaps des quartiers, communs et spécifiques, tout en valorisant ou en conservant les atouts recensés.

3.5.2. ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

↳ Les enjeux communs aux quartiers et les orientations stratégiques qui en découlent sont les suivants :

- Lutter contre la paupérisation des habitants

- relancer l'activité économique
- développer la mixité sociale et fonctionnelle
- prévoir une meilleure répartition du logement social à l'échelle de l'agglomération

- Lutter contre l'insécurité et les incivilités

- rétablir la sécurité ou/et réduire le sentiment d'insécurité
- réaliser des aménagements urbains spécifiques pour la sécurité

- Réduire la vacance des logements

- adapter l'offre de logements à la demande
- dédensifier et restructurer le parc de logements

- Améliorer la qualité des espaces urbains

- résidentialiser les pieds d'immeubles
- réaliser des espaces verts et de jeux (utilisation des friches urbaines)
- remettre en état les équipements publics, améliorer ou maintenir la propreté

- Favoriser l'implication des habitants par rapport aux actions sur les quartiers

- élaborer le projet urbain avec les habitants (conseil citoyens)
- les impliquer dans la gestion quotidienne du quartier

↳ Des enjeux et orientations spécifiques par quartier ont également été répertoriés :

Quartier du Banlay

- Le lien entre le pôle scolaire et le quartier

- maintenir un bon niveau d'accueil et améliorer l'accès au pôle
- réaliser des aménagements urbains adaptés et aménager le réseau de transport

- L'isolement par rapport aux autres quartiers et au centre-ville

- intégrer la D907 dans le quartier (boulevard urbain, sécurité routière ...)
- accompagner le projet de pôle d'échanges multimodal

Quartier « Baratte / Courlis »

- L'absence de commerce de proximité

- réimplanter des commerces de proximité

- L'isolement par rapport à son environnement (centre-ville, équipements, Loire)

- aménager les cheminements avec la Loire, le poumon vert, les équipements
- renforcer le réseau de transport en commun avec le centre-ville

Quartier « Grande Pâture / Montôts »

- La fracture entre la Grande Pâture et les Montôts

- réaliser des actions de RU sur les Montôts (démolitions, réhabilitations ...)

Quartier des Bords de Loire

- La connexion à la Loire

- aménager les accès à la Loire et les activités possibles

3.5.3. OBJECTIFS OPERATIONNELS

Parmi les orientations stratégiques, 5 objectifs opérationnels ont été identifiés. Ils sont mesurables et peuvent être atteints à échéance du contrat.

Objectif n°1 : Améliorer la qualité des espaces urbains et des équipements publics

Objectif n°2 : Lutter contre la vacance des logements

Objectif n°3 : Développer la mixité sociale et fonctionnelle

Objectif n°4 : Lutter contre l'insécurité et les incivilités

Objectif n°5 : Favoriser la mobilité des habitants des quartiers

Objectif I : Améliorer la qualité des espaces urbains et des équipements publics	Cadre de vie et renouvellement urbain
<p>Données clefs et contexte</p> <p>Une partie des habitants des quartiers prioritaires déplore l'absence d'espaces verts et récréatifs au sein de leur quartier. Ils estiment que certains aménagements urbains et certains équipements publics peuvent être améliorés. Ils souhaitent en outre être associés en amont de la conception des projets d'aménagement.</p>	
<p>Buts à atteindre : Amélioration de l'appropriation et de l'usage des espaces urbains et équipements publics comme éléments de la qualité de vie</p> <p>Impacts attendus : Amélioration du bien-être des populations et de l'image des quartiers, appropriation des espaces publics par les habitants du quartier et au-delà</p> <p>Moyens à mettre en œuvre : aménagements urbains, résidentialisation des pieds d'immeuble, concertation avec les habitants, amélioration du patrimoine municipal</p> <p>Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) : État, ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), Collectivités territoriales, Bailleurs sociaux, Fonds européens, CDC (Caisse des Dépôts et Consignations)</p> <p>Plans et schémas mobilisables : NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) pour le Banlay, PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Nevers en référence au SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Grand Nevers</p> <p>Critères d'évaluation : Réalisation d'aménagements urbains, enquête périodique de satisfaction, évolution de l'attractivité des quartiers (démographie, occupation ...), participation des habitants</p>	
<p style="text-align: center;">Territoires concernés</p> <p>Quartiers prioritaires : Banlay, Grande Pâtur-Montôts, Courlis, Bords de Loire</p> <p>Territoires de veille active :</p> <p>Autres territoires : centre-ville de Nevers, La Fonderie à Fourchambault</p>	
<p style="text-align: center;">Exemples d'Actions proposées</p> <p>Existantes à reconduire : maintenir la qualité (propreté, accessibilité...) des aménagements attractifs</p> <p>Existantes à faire évoluer : améliorer la signalétique et l'adressage, aménager les espaces verts et récréatifs existants, aménager les jardins potagers existants (un par quartier)</p> <p>Nouvelles à initier : aménager les friches urbaines (Grande Pâtur principalement), remettre en état les équipements publics, éduquer à la gestion des déchets dans le cadre de la GUP (Gestion Urbaine de Proximité), créer des espaces verts et récréatifs (notamment au Banlay), créer de nouveaux jardins potagers et des vergers et fleurir les pieds d'immeubles, valoriser le patrimoine culturel existant (Églises Sainte Bernadette et Saint Joseph, centre social Stéphane HESSEL...), aménager la Route Départementale (RD) 907 pour une meilleure intégration dans le quartier du Banlay, accompagner le projet de pôle d'échanges multimodal au Banlay, aménager le parc Rosa Bonheur (Courlis/Baratte), aménager la connexion à la Loire et à la plaine du « géant » (Bords de Loire), créer un atelier d'urbanisme à l'échelle de l'agglomération.</p>	
<p>Publics ciblés : la population des quartiers, de la Ville et de l'agglomération</p>	
<p>Pilote et partenaires mobilisés : Ville + bailleurs sociaux, agglomération, Conseil Régional de Bourgogne (CRB), Conseil Départemental de la Nièvre (CD 58), CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), État, CDC, associations, habitants, conseils citoyens</p>	
<p>Calendrier prévisionnel : 2015 à 2020</p>	
<p>Liens avec : développement économique, insertion, cohésion sociale</p>	

Objectif 2 : Lutter contre la vacance des logements	Cadre de vie et renouvellement urbain
Données clefs et contexte	
<p>Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont touchés par une vacance de logements importante qui varie de 12 à 34 % selon les quartiers. Or l'offre disponible de logements ne correspond pas à l'évolution des besoins actuels. Ainsi, afin de mieux répondre aux besoins dans un contexte de marché du logement détendu et de baisse démographique, un renouvellement par démolition et reconstitution partielle semble incontournable. Un programme de réhabilitation notamment énergétique sera également mis en place.</p>	
<p>Buts à atteindre : adapter l'offre de logements à la demande et aux besoins (en termes de typologie, nombre, qualité énergétique, accessibilité, fonctionnalité...)</p>	
<p>Impacts attendus : rendre les quartiers plus attractifs, améliorer l'équilibre économique des bailleurs sociaux, réduire la facture énergétique des habitants, réduire la vacance</p>	
<p>Moyens à mettre en œuvre : restructuration du parc de logements, démolitions / reconstructions, réhabilitations, résidentialisations, adaptation et développement de nouveaux produits et services (logements avec service, personnes âgées, jeunes ...), favoriser l'implantation de services et commerces</p>	
<p>Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) : État, ANRU, Collectivités territoriales, Bailleurs sociaux, Fonds européens, CDC</p>	
<p>Plans et schémas mobilisables : NPNRU (pour le Banlay), PREH (Programme de Rénovation Énergétique) pour les logements privés : ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), PLH (Programme Local de l'Habitat), PDH (Plan Départemental de l'Habitat), PLALHPD (Plan Local d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées)</p>	
<p>Critères d'évaluation : atteinte d'objectifs chiffrés (exemple : baisse du taux de vacance), enquête périodique de satisfaction</p>	
Territoires concernés	
<p>Quartiers prioritaires :</p>	
<p>Territoires de veille active :</p>	
<p>Autres territoires :</p>	
Exemples d'Actions proposées	
<p>Existantes à reconduire : poursuivre la politique territoriale de renouvellement du parc HLM à l'échelle communautaire initiée par Nevers Agglomération</p>	
<p>Existantes à faire évoluer : mettre en œuvre la programmation locale de réhabilitation thermique du parc HLM, accompagner la sortie de l'opération ANRU de la Grande Pâture (mise en place d'un PSL (Plan Stratégique Local), traiter les friches urbaines, généraliser les résidentialisations</p>	
<p>Nouvelles à initier : mettre en place le NPNRU sur le Banlay, restructurer les logements sur les quartiers, adapter les logements à des populations spécifiques (personnes âgées, personnes handicapées, étudiants...), expérimenter des nouvelles formes d'habitat (participatif, colocations...), expérimenter l'auto-réhabilitation accompagnée</p>	
<p>Publics ciblés : la population des quartiers, de la ville et de l'agglomération</p>	
<p>Pilote et partenaires mobilisés : Bailleurs sociaux + Ville, agglomération de Nevers., CRB, CD 58, CAUE, État, ANAH, CDC</p>	
<p>Calendrier prévisionnel : 2015 à 2020</p>	
<p>Liens avec :</p>	

Objectif 3 : Développer la mixité sociale et fonctionnelle	Cadre de vie et renouvellement urbain
<p>Données clefs et contexte</p> <p>Les quartiers prioritaires de la politique de la ville ont majoritairement une vocation résidentielle et concentrent les populations les plus modestes. Le taux de chômage y est élevé, les familles monoparentales et les jeunes en difficulté d'insertion y sont sur-représentés. La population d'origine étrangère y est plus importante que sur les autres quartiers de la ville, et l'ensemble des quartiers prioritaires subit un phénomène de paupérisation depuis quelques années.</p> <p>Buts à atteindre : mieux répartir le logement social à l'échelle de l'agglomération, diversifier les produits logement et les fonctions sur les quartiers</p> <p>Impacts attendus : une population plus diversifiée avec l'accueil de nouveaux habitants, plus d'activités économiques et de services dans les quartiers</p> <p>Moyens à mettre en œuvre : rénovation urbaine, démolitions, reconstructions hors site, OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain) pour favoriser le repérage et la mobilisation d'opportunité en centre-ville pour la reconstitution hors site</p> <p>Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) : État, ANRU, Collectivités territoriales, Bailleurs sociaux, Fonds européens, CDC, aides à la pierre</p> <p>Plans et schémas mobilisables : NPNRU du Banlay (pour reconstructions hors site liées à des démolitions)</p> <p>Critères d'évaluation : évolution des ratios</p>	
<p style="text-align: center;">Territoires concernés</p> <p>Quartiers prioritaires :</p> <p>Territoires de veille active :</p> <p>Autres territoires :</p>	
<p style="text-align: center;">Exemples d'Actions proposées</p> <p>Existantes à reconduire : intégration de clauses d'insertion dans la commande publique, politique de diversification de l'offre de logements à l'échelle communautaire (production de logement social)</p> <p>Existantes à faire évoluer : redynamiser le centre commercial des Courlis en lien avec l'EPARECA (Établissement Public national d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux), mettre en place le PSL sur la Grande Pâture</p> <p>Nouvelles à initier : prévoir l'ouverture de locaux commerciaux et l'accueil d'entreprises sur les quartiers, reconstituer une partie du parc démolé sur le NPNRU du Banlay en centre-ville ou sur l'agglomération, implanter un centre local de santé (après réflexion sur la localisation), mettre en place une convention de mixité sociale (article 8 loi Ville), remettre en ordre les loyers (Convention d'Utilité Sociale), créer des conditions favorables à la reconversion des friches, notamment sur la Grande Pâture</p>	
<p>Publics ciblés : la population des quartiers et de la Ville</p>	
<p>Pilote et partenaires mobilisés : Ville + agglomération de Nevers., bailleurs sociaux, CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie), EPARECA, Nièvre Aménagement, État</p>	
<p>Calendrier prévisionnel : 2015 à 2020</p>	
<p>Liens avec : Groupe de travail « formation, insertion professionnelle, emploi et développement économique »</p>	

Objectif 4 : Lutter contre l'insécurité et les incivilités	Cadre de vie et renouvellement urbain
<p>Données clefs et contexte</p> <p>Bien que 69 % des habitants se sentent majoritairement en sécurité dans leur quartier, 47 % des personnes interrogées estiment que la police est insuffisamment présente et visible. Le registre des incivilités se situe avant celui de la délinquance en termes de préoccupation des citoyens.</p> <p>Sont constatés sur les quartiers des squats de logements vacants avec dégradations, des intrusions et des vols dans les logements, des agressions de personnes et menaces.</p>	
<p>Buts à atteindre : sécuriser les quartiers (y compris au niveau de la sécurité routière), assurer la tranquillité des espaces publics</p> <p>Impacts attendus : baisse du « sentiment » d'insécurité, occupation des jeunes</p> <p>Moyens à mettre en œuvre : résidentialisations, aménagements urbains spécifiques, intégration de la sécurité et des attentes des habitants au moment de la conception des aménagements urbains, GUP, CLSPD (Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)</p> <p>Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) : État, ANRU, Collectivités territoriales, Bailleurs sociaux, Fonds européens</p> <p>Plans et schémas mobilisables : NPNRU du Banlay (pour les aménagements urbains et les résidentialisations)</p> <p>Critères d'évaluation : chiffres sur la délinquance, enquête périodique de satisfaction</p>	
<p style="text-align: center;">Territoires concernés</p> <p>Quartiers prioritaires : Tous</p> <p>Territoires de veille active : Tous</p> <p>Autres territoires :</p>	
<p style="text-align: center;">Exemples d'actions proposées</p> <p>Existantes à reconduire : éduquer à la sécurité routière, ateliers participatifs pour les jeunes avec encadrement</p> <p>Existantes à faire évoluer : réaliser des diagnostics en marchant avec une spécificité « sécurité des femmes » et en y associant des jeunes, renforcer la présence des services publics dans les quartiers (Nevers Médiation par exemple), généraliser les résidentialisations des pieds d'immeubles</p> <p>Nouvelles à initier : réaliser des aménagements urbains spécifiques liées à la sécurité (vidéo-protection, ouvrages destinés à réduire la vitesse...)</p>	
<p>Publics ciblés : la population des quartiers et de la Ville</p>	
<p>Pilote et partenaires mobilisés : Ville + État (Préfecture, forces de l'ordre, justice, DDT, aggro., bailleurs sociaux, CRB, CD 58</p>	
<p>Calendrier prévisionnel : 2015 à 2020</p>	
<p>Liens avec : Groupe de travail « prévention de la délinquance, tranquillité publique, citoyenneté »</p>	

Objectif 5: Favoriser la mobilité des habitants des quartiers	Cadre de vie et renouvellement urbain
<p>Données clefs et contexte La mobilité est un critère majeur dans la qualité de vie des habitants. Il existe une grande disparité de desserte en transports en commun entre les quartiers prioritaires de la ville. Certains quartiers souffrent de contraintes fortes de mobilité vers le centre-ville et le reste de l'agglomération : éloignement géographique, fréquence, temps, ... D'une manière générale, les liaisons en transport en commun de quartier à quartier sont insuffisantes. Les modes doux sont peu pris en compte dans les aménagements urbains existants sur l'ensemble du territoire. Ce qui freine leur développement.</p>	
<p>Buts à atteindre : Faciliter les déplacements en mode doux et en transports en commun sur l'ensemble du territoire de la ville et au sein des quartiers, améliorer les liaisons entre quartiers</p> <p>Impacts attendus : Amélioration des fréquences et des temps de trajets, augmentation de la part modale des déplacements doux ou des transports en commun</p> <p>Moyens à mettre en œuvre : aménagements urbains, amélioration du réseau de transports en commun (fréquence, ...)</p> <p>Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) : État (appel à projet « mobilité durable »), ANRU, Collectivités territoriales, Fonds Européens, CDC...</p> <p>Plans et schémas mobilisables : schéma de transport en commun, NPNRU du Banlay, schéma directeur cyclable (en cours)</p> <p>Critères d'évaluation : évolution des temps de parcours, fréquentation des transports en commun, réalisation d'aménagements cyclables, ...</p>	
<p>Territoires concernés</p> <p>Quartiers prioritaires : Territoires de veille active : Autres territoires :</p>	
<p>Exemples d'actions proposées</p> <p>Existantes à reconduire : Existantes à faire évoluer : Nouveau réseau de transports en commun</p> <p>Nouvelles à initier : BHNS, schéma directeur cyclable, NPNRU du Banlay via le traitement des liaisons quartier centre-ville et le Pôle d'Échanges Multimodal, réalisation de stationnements vélos sécurisés, aménagements de la RD 907, études dans le cadre du désenclavement du quartier de la Garenne à Fourchambault, familiariser les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées à l'utilisation des transports en commun.</p>	
<p>Publics ciblés : la population des quartiers et de la Ville</p>	
<p>Pilote et partenaires mobilisés : Nevers Agglomération (Autorité Organisatrice des Transports) + État, Ville, CRB, CD 58, Taneo, ...</p>	
<p>Calendrier prévisionnel : 2015 à 2020</p>	
<p>Liens avec :</p>	



La gouvernance et les conseils

citoyens

PARTIE 4 : LA GOUVERNANCE ET LES CONSEILS CITOYENS

4.1. LA GOUVERNANCE

4.1.1. Le comité de pilotage

La mise en place d'une gouvernance est un point majeur pour permettre une efficacité optimale des politiques menées.

En effet, par le biais de cette gouvernance, les partenaires vont pouvoir s'assurer du bon fonctionnement et de la mise en œuvre du contrat de ville jusqu'en 2020.

Cette gouvernance assure un suivi permanent de la bonne exécution des actions définies dans le contrat de ville.

Il est donc institué un comité de pilotage placé sous la co-animation du Préfet, du Président de l'Agglomération de NEVERS et Maire de NEVERS associant le Président du Conseil départemental et le Président du Conseil régional.

Le rôle de ce comité de pilotage est d'assurer l'impulsion, de conduire la réalisation des axes d'actions prioritaires, de définir les modalités de déploiement, les ajustements et réorientations éventuels, de mobiliser dans la durée les partenaires et différents signataires du contrat et d'articuler les moyens spécifiques alloués au contrat avec les moyens de droit commun de l'État et de l'Agglomération de Nevers.

Ce comité, composé de l'ensemble des signataires et partenaires, se réunit au moins une fois par an, à l'invitation conjointe de l'État et de l'Agglomération de Nevers.

Il prend connaissance de l'avancée du contrat de ville sur la base d'un rapport annuel de réalisation, débat de son contenu et prend les décisions nécessaires de réajustement des objectifs ou de mobilisation spécifique des moyens au regard des constats du rapport annuel.

Il fixe les priorités de l'appel à projets annuel, en matière de politique de la ville.

Une représentation du conseil citoyens est mise en place pour participer aux échanges concernant l'avancée du contrat de ville, l'impact des actions menées et l'évolution des quartiers concernés.

4.1.2. Le comité technique de suivi

Afin d'assurer la conduite technique du contrat de Ville, il est institué un comité technique de suivi placé sous la co-animation du Secrétaire Général de préfecture et du Vice-président de l'agglomération en charge de la cohésion sociale et de la santé ou de leurs représentants, et associant un élu de la ville de Nevers, le délégué du préfet, la directrice du pilotage interministériel et des moyens (mission politique de la ville) et un représentant de chaque Conseil Citoyen.

Ce comité a vocation à s'assurer de la bonne déclinaison des orientations stratégiques du contrat et de suivre l'évaluation de l'atteinte des objectifs fixés :

- réalisation des actions,
- lancement des appels à projets,
- organisation et suivi de l'évaluation,
- propositions d'orientation pour le pilotage du contrat, suivi financier.

Ce comité coordonne l'action des commissions de suivi correspondant aux axes d'actions prioritaires définis dans le contrat de ville.

Ce comité s'appuiera pour la mise en œuvre de ces objectifs sur le GIP/DSU au rythme de priorités définies dans le contrat de ville. Il s'appuiera pour la mise en œuvre de ces objectifs sur le GIP/DSU au rythme d'au moins 2 réunions.

4.1.3. Les commissions de suivi des axes d'actions prioritaires

Les commissions de suivi correspondent aux axes d'actions prioritaires et sont co-animées par les élus de Nevers Agglomération et les représentants de l'État :

- commission « persévérance scolaire, réussite éducative et sociale »
- commission « promotion de la santé »
- commission « prévention de la délinquance, tranquillité publique et citoyenneté »
- commission « valeurs de la République et citoyenneté »
- commission « développement économique, accès à la formation, insertion professionnelle et emploi »
- commission « cadre de vie et renouvellement urbain »

Chacune de ces commissions aura pour objectif la concrétisation des fiches « objectifs opérationnels » du contrat de ville relevant de son champ de compétences et de s'assurer de :

- l'adéquation entre le contenu de la fiche « objectifs » et sa réalisation
- l'appréciation des acteurs quant aux modalités de mise en œuvre des actions et des résultats obtenus
- l'évolution de la pertinence des objectifs fixés par le contrat
- le suivi et l'analyse des indicateurs des fiches
- les propositions d'évolution en faveur des habitants
- rendre compte au comité technique de suivi de l'état d'avancée du contrat

4.1.4. Le GIP-DSU de Nevers Agglomération

Conformément à ses statuts, le Groupement d'Intérêt Public de Développement Social Urbain a pour objet d'assurer la mise en œuvre du Contrat de Ville ainsi que du Dispositif de Réussite Éducative et du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi sur le périmètre de la Communauté d'agglomération de Nevers.

L'assemblée générale se réunit au moins deux fois par an sur convocation du Président du groupement, ses décisions sont prises à l'unanimité des voix. L'assemblée Générale désigne à l'unanimité, parmi ses membres, un Président, et un 2nd Vice-Président, élus parmi les délégués de la Communauté d'agglomération, le 1er Vice-Président est le secrétaire Général de la Préfecture.

Actuellement sont membres de droit du Groupement d'Intérêt Public de Développement Social Urbain : L'État représenté par le Préfet, délégué départemental de l'ACSE, Le Conseil Départemental, Nevers Agglomération ;

Par ailleurs sont membres associés : Le CRB, La CAF et Les bailleurs que sont (Nièvre Habitat, Logivie, Coopération et Famille et l'ICF Sud-est Méditerranée).

Afin de s'adapter à la nouvelle génération de contrat issue de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour une politique de la ville renouvelée, les statuts du GIP DSU de Nevers,

opérateur du futur contrat de ville, devront être amendés afin de pouvoir intégrer dans ses membres les nouveaux signataires ainsi que la représentation des conseils citoyens.

4.2. LES CONSEILS CITOYENS

Des représentants des 4 conseils citoyens seront impliqués à toutes les étapes d'élaboration du contrat de ville, à son suivi et à son évaluation à travers, notamment, leur participation au sein des instances de pilotage politique et technique, des commissions de suivi et siègeront à l'assemblée générale du GIP-DSU de Nevers Agglomération.

Leur participation est conçue de manière transversale, elle concernera également tous les dispositifs liés au contrat de ville, à savoir les projets de renouvellement urbain, les programmes de réussite éducative, les ateliers santé ville, les zones de sécurité prioritaires, etc...



Les engagement des signataires

PARTIE 5 : LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

5.1. LES MOYENS MOBILISABLES ET LES FINANCEMENTS DE DROIT COMMUN POUR LE CONTRAT DE VILLE

La mobilisation des crédits publics de droit commun en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville est donc l'un des principes majeurs de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Ce principe a vocation à être concrétisé à plusieurs niveaux :

- les Préfets de Région responsable de budget opérationnel de programme (RBOP) sont invités à cibler une partie des financements de droit commun de l'État sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- la déclinaison locale des conventions interministérielles pour la politique de la Ville doit permettre de consacrer les crédits de droit commun nécessaires à la réalisation des objectifs fixés dans les conventions.
- les contrats de ville doivent inviter leurs différents signataires à indiquer dans quelle mesure leurs compétences légales ou politiques choisies peuvent contribuer au financement des actions utiles à l'atteinte des objectifs du contrat de ville.

Dans le contrat de ville, la mobilisation des moyens de droit commun, de tous les signataires doit avant tout reposer sur une gouvernance affirmée et sur un cadre d'intervention précis (objectifs, périmètres, thématiques).

Les moyens publics doivent être mobilisés de manière à financer des actions qui permettront d'atteindre les objectifs partagés par les signataires du contrat.

Il ne s'agit donc plus de procéder uniquement à un appel à projets permettant de financer des actions portées par des associations œuvrant en faveur et/ou avec les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, mais d'élaborer un appel à projets permettant de soutenir les associations, opérateurs publics, acteurs divers, qui proposent d'agir de manière à contribuer à l'atteinte des objectifs visés.

Les axes stratégiques et objectifs opérationnels du contrat de ville figurant en partie 3, sont déclinés en actions qui serviront précisément de cadre à l'action publique au cours des 6 années de vie du contrat.

Au-delà des moyens publics des signataires, seront recherchés et mobilisables les crédits européens (FEDER/FSE), les moyens des organismes publics concourant à l'atteinte des objectifs définis dans le contrat de ville.

▲ L'ENGAGEMENT DE L'ETAT

Les crédits du programme 147 « Politique de la Ville » devraient, sous réserve du vote annuel de la loi de finances, être sanctuarisés sur une période de 3 années.

Conformément à la circulaire du 15 octobre 2014 du Ministre de la ville relative aux modalités de mise en œuvre des contrats de ville nouvelle génération et à la circulaire relative à la gestion 2015 des crédits du programme 147, la programmation des crédits « Politique de la Ville » pour l'année 2015 est structurée selon les quatre piliers du contrat de ville.

Pour l'année 2015, l'État s'engage sur une enveloppe **d'un montant de 487 922 €** ainsi répartie à titre prévisionnel :

Programmation par piliers	Pilier cohésion sociale et pilier valeurs de la République et citoyenneté)	Pilier développement de l'activité économique et de l'emploi	Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain	Dispositif de réussite éducative
MONTANT EN €	93 460 €	34 000 €	11 800 €	348 662 €

De plus, suite aux décisions du comité interministériel à l'Égalité et à la Citoyenneté du 6 mars 2015, l'enveloppe départementale a été abondée de 25 185 € à mobiliser en direction du monde associatif.

L'État mobilisera également de façon prioritaire les crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) en direction des quartiers en politique de la ville.

En outre, l'État soutient la vie associative dans les quartiers au travers de 7 postes d'adultes relais avec une augmentation de 5% du financement des conventions au 1^{er} juillet 2015.

La loi de finances pour 2015 a transformé la dotation de développement urbain (DDU) en dotation politique de la ville (DPV).

La ville de Nevers est éligible à la DPV en 2015. L'enveloppe affectée à cette dotation s'élève à 531 642 € et fera l'objet d'une contractualisation.

Les projets financés à ce titre, devront répondre aux enjeux prioritaires identifiés à l'issue du diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville pour améliorer le service rendu aux habitants des quartiers prioritaires.

Au-delà de ces crédits spécifiques, l'État s'engage à mobiliser prioritairement ses moyens dits de droit commun au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la ville.

Il s'agit notamment de mobiliser les BOP suivants :

- pour les piliers cohésion sociale et valeurs de la république et citoyenneté : BOP 104 : intégration et accès à la nationalité française, BOP 137 : égalité entre les femmes et les hommes, BOP 182 : protection judiciaire de la jeunesse, BOP 224 : transmission des savoirs et démocratisation de la culture, BOP 124 : conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative, BOP 157 : handicap et dépendance, BOP 177 : prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables, BOP 304 : inclusion sociale, protection des personnes, économie sociale et solidaire, BOP 219 : sport, BOP 163 : jeunesse et vie associative, BOP 140 : enseignement du premier degré, BOP 141 : enseignement du second degré, BOP 230 : vie de l'élève....
- pour le pilier développement de l'activité économique et de l'emploi : BOP 102 : accès et retour à l'emploi, BOP 103 : accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi, BOP 134 : développement des entreprises et de l'emploi, BOP 304 : inclusion sociale, protection des personnes, économie sociale et solidaire,...
- pour le pilier cadre de vie et renouvellement urbain : BOP 135 : développement et amélioration de l'offre de logement, BOP 203 : infrastructures et services de transports,...

Le nouveau programme national de renouvellement urbain représente aussi un effort financier considérable pour transformer le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le conseil d'administration de l'ANRU du 21 avril 2015 a examiné les orientations et propositions du préfet de la région Bourgogne relatives au partenariat avec le Conseil Régional de Bourgogne sur les

projets de renouvellement urbain et à la liste des projets régionaux susceptibles d'être soutenus par l'ANRU.

Une enveloppe régionale de 19 millions d'€ d'équivalents subvention a été réservée. Le quartier du Banlay à Nevers fait partie de la liste des quartiers prioritaires pour en bénéficier.

▲ L'ENGAGEMENT DE NEVERS AGGLOMÉRATION

Pour l'année 2015, Nevers Agglomération s'engage sur une enveloppe **d'un montant de 380 521 €** répartis comme suit :

<i>Crédits 2015 prévisionnels</i>	<i>Contrat de Ville</i>	<i>Dispositif de Réussite Éducative</i>	<i>PLIE</i>	<i>Total général 2015</i>
<i>Ingénierie/fct</i>	87 100 €	75 000 €	25 000 €	
<i>Actions</i>	193 421 €			
<i>Total</i>	280 521 €	75 000 €	25 000 €	380 521 €

Pour la période 2016/2020, l'engagement financier de Nevers Agglomération sera arrêté chaque année lors du vote du budget primitif en fonction de la consommation des crédits de l'année n-1 et de la réorientation éventuelle de la stratégie proposée par le comité de pilotage.

▲ L'ENGAGEMENT DE LA RÉGION BOURGOGNE

La Région et l'État ont choisi d'inscrire la politique de la ville dans le cadre du CPER affichant ainsi une stratégie partagée et des modalités d'intervention complémentaire. A ce titre, dans le cadre de sa politique de cohésion urbaine et sociale, la région sera signataire des contrats de ville. Les modalités d'engagement de la région au titre de sa politique de cohésion urbaine et sociale sont précisées et déclinées dans la convention régionale de cohésion sociale et urbaine.

La région a défini sa stratégie d'intervention en matière de cohésion sociale et urbaine. Elle est articulée autour de 3 grands axes découlant des orientations politiques stratégiques (SRCAE, Plan Jeunesse) ou correspondant aux compétences fortes de la région (formation, développement économique, SRADDT...).

La région s'engage à soutenir la stratégie cohésion sociale et urbaine du territoire dans les termes suivants :

↳ **Orientations de la région Bourgogne**

Favoriser la qualité des logements sociaux et des équipements publics

La région souhaite favoriser un habitat attractif afin de lutter contre la vacance du parc locatif et renforcer la centralité des pôles identifiés dans le cadre du SRADDT. Pour cela, elle souhaite favoriser les opérations d'habitat innovant, soutenir la performance thermique des logements sociaux et des équipements publics sur les quartiers. Par ailleurs, elle souhaite accompagner des actions favorisant le changement des comportements des habitants en termes de consommation d'énergie.

Accroître l'attractivité des quartiers par l'amélioration du cadre de vie

Afin de favoriser l'attractivité des quartiers, la région souhaite améliorer le cadre de vie des quartiers d'habitat social et favoriser le lien social. Pour cela, la région souhaite promouvoir les axes suivants :

- Favoriser l'amélioration du cadre de vie des habitants
- Contribuer à la création, au maintien ou au développement du lien social
- Contribuer au maintien, au développement ou à l'introduction de la nature en ville
- Favoriser l'utilisation des modes de déplacements alternatifs à la voiture particulière

Favoriser l'accès à l'information, à l'orientation, à la formation et à l'emploi.

Compte-tenu du moindre niveau de qualification et du taux de chômage plus élevé dans certains quartiers en Bourgogne, la région souhaite accompagner des actions innovantes favorisant l'accès à l'orientation, à l'information, à la formation et à l'emploi.

L'INSEE a mis en avant le faible niveau de formation des habitants des quartiers d'habitat social en Bourgogne notamment chez les jeunes. La région souhaite positionner la jeunesse comme une priorité transversale. De ce fait, seront privilégiés les projets à destination des jeunes bourguignons répondant aux orientations stratégiques de la région.

Les modalités d'intervention de la région et les engagements financiers sont formalisés dans les conventions régionales de cohésion sociale et urbaine.

↳ Mobilisation du droit commun

La région mobilisera ses financements de droit commun (économie sociale et solidaire, transport, habitat...) pour soutenir les actions proposées au regard de ses orientations stratégiques. Elle mobilisera par ailleurs les fonds européens dans le cadre de l'axe urbain du FEDER.

▲ L'ENGAGEMENT DE NIÈVRE HABITAT

Nièvre Habitat est un acteur historique de tout premier ordre dans la gestion des quartiers prioritaires de l'agglomération de Nevers.

L'office public départemental gère 81% du parc de logements sociaux implantés sur ces territoires sachant que le patrimoine en QPV représente 44 % de son parc locatif.

La vacance est le principal indicateur des problématiques évoquées dans le présent contrat de ville, elle indique le rejet de ses formes d'habitat et de ses quartiers et pèse très lourdement sur la gestion de l'organisme en réduisant sa capacité d'investissement et d'innovation. Le devenir de ces quartiers est donc une composante essentielle de l'avenir de cette structure.

La qualité de vie et l'intégration de ces quartiers à la dynamique de la ville sont des objectifs centraux des contrats de ville. Nièvre Habitat est coresponsable aux cotés de la ville et de son agglomération, de l'État et de l'ensemble des acteurs concernés pour intervenir sur ces quartiers.

Les interventions de l'office se déclinent suivant 4 axes :

- La gestion de proximité et la qualité du service rendu aux locataires pour lesquels Nièvre Habitat adapte ses moyens humains, financiers et organisationnels pour répondre au quotidien, à la spécificité et à la diversité des situations. L'objectif est de garantir un service d'une qualité identique aux autres quartiers de la ville. Les engagements de l'organisme dans ce domaine sont précisés dans le cadre de la convention d'utilisation de l'abattement sur la TFPB.
- Le renouvellement de l'offre locative qui se traduit par des opérations de démolitions – constructions (voir acquisitions) afin d'adapter le parc locatif aux attentes des clients mais également de permettre le parcours résidentiel des locataires en place. L'objectif est d'apporter de la mixité d'occupation sociale sur ces quartiers en proposant un produit attractif.
- La modernisation et l'adaptation du parc locatif pour répondre à de nouveaux besoins. La réhabilitation thermique pour lutter contre la précarité énergétique, la restructuration, les

travaux d'accessibilité sont des évolutions indispensables pour répondre aux enjeux actuels et futurs en termes de structure familiale, de vieillissement de la population, d'accès au premier logement autonome pour les jeunes...

- La résidentialisation et la sécurisation pour organiser les usages des espaces et éviter les conflits tout en produisant de la qualité urbaine. L'objectif est d'apporter une réponse aux dysfonctionnements sociaux et de jouer sur l'image de ces quartiers qui est trop souvent véhiculée de façon négative.

Nièvre Habitat est donc porteur d'une double démarche : un engagement fort dans le fonctionnement des différents quartiers de la ville et un engagement massif dans l'investissement sur son patrimoine, dans le cadre de projet de renouvellement urbain devant impliquer très largement les acteurs concernés.

Nièvre Habitat est l'un des donneurs d'ordres le plus important représentant par sa seule participation, jusqu'à 60 % de l'investissement financier nécessaire aux projets de renouvellement urbain.

Son objectif, les difficultés constatées demandant un traitement d'envergure, est de maintenir, au maximum de sa capacité financière, son engagement dans ces opérations.

Ces engagements seront confirmés dans le cadre de sa stratégie patrimoniale, dont l'objectif est d'agir sur les parties les moins qualifiées de son parc, sur la durée du contrat de ville, en fonction des plans d'actions et des maquettes financières retenues.

▲ L'ENGAGEMENT DE LA CAISSE DES DÉPÔTS

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de Nevers agglomération.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant le volet urbain du contrat de ville d'une part, sur les missions d'ingénierie suivantes sans que celles-ci soient limitativement listées :

- Les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- Les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- Les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).
- Et d'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipements urbains des quartiers :
- Construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- Opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

La Caisse des dépôts privilégiera aussi le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Établissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagements compétents.

5.2. LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE

Les signataires s'engagent à participer activement à sa mise en œuvre dans le cadre de leurs champs de compétence et de leur stratégie d'intervention respective, à coordonner leur action en faveur des habitants et à prendre en compte les 2 principes suivants :

- mobiliser en premier lieu les crédits de droit commun au bénéfice des habitants des territoires prioritaires de la politique de la ville et en second lieu les programmes et les moyens définis dans les documents de planification, notamment le contrat de plan
- créer les conditions d'une concentration des financements publics dans les territoires les plus difficultés dans les 6 années à venir

